

Un nouveau départ fiscal pour le Bénin.

Les représentants du Secteur Privé Béninois se sont, une fois encore, rencontrés le mercredi 11 février 2009 à la CCIB - Cotonou autour des acquis de la loi de finances 2009. L'autre priorité à cette séance a porté sur la présentation du dossier de plaidoyer pour la mise en place au Bénin, d'une fiscalité de développement. Etaient également conviés à cette importante séance, des délégués des Ministères du Budget, de l'Economie, et d'autres partenaires publics importants pour le Secteur Privé.

Au sujet de la loi de finances gestion 2009, le Secteur Privé ne peut que se réjouir des avancées notables induites par les différents dialogues et concertations entre lui et le secteur public. Pour preuve de la justesse du plaidoyer du secteur privé, 23 propositions sur les 39 contenues dans sa plateforme de propositions fiscales ont été approuvées et sont déjà entrées en application. Notamment l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) qui est passé de 35 % à 25 % pour les personnes physiques, de même que l'impôt sur les Bénéfices Industriels Non Commerciaux (BNC) pour les particuliers.

Il faut mentionner que désormais, les entreprises nouvelles, au titre de leur 1ère année d'activités, sont exonérées de l'impôt BIC, elles sont exemptées de la Patente, ainsi que de la Taxe Professionnelle unique (TPU). Le Versement Patronal par Salaire (VPS) est réduit de moitié, de 8% à 4 %, et il n'est plus applicable aux entreprises nouvellement créées, pour la première



année. De plus, pour chaque nouvelle embauche, le VPS est aussi exonéré pendant 2 ans. Ceci signifie que le recrutement et l'embauche sont désormais encouragés.

Dans le souci d'une fiscalité simple, moderne, qui favorise la création d'entreprises, et qui crée une meilleure collaboration entre l'administration et le contribuable, la séance du 11 février a surtout été l'occasion pour le secteur privé et particulièrement pour le groupe de travail « fiscalité » (voir la composition de ce groupe dans l'encadré ci-contre)



de dévoiler son plan dénommé « Un nouveau départ fiscal pour le Bénin » en faveur de la mise en place d'une fiscalité de développement au Bénin, par les autorités publiques.

Ce nouveau plaidoyer du Secteur Privé est une contribution aux travaux du Groupe de Réflexion pour la Fiscalité de développement, établi par le Gouvernement, dont le rapport final sera bientôt rendu public. Le plaidoyer du Secteur Privé prévoit aussi un plan d'exécution et des recommandations assorties de la démarche précise pour parvenir au résultat attendu. Il propose entre autres, mais en priorité, l'implication du secteur privé dans toutes les réformes et modifications fiscales, la mise à jour régulière du Code Général des Impôts, l'allègement au maximum des modalités de paiement de l'impôt, l'adaptation du système d'imposition des salaires, la réforme du régime des impôts fonciers, des sanctions contre les agents indisciplinés de l'Administration, le renforcement des mesures de contrôle et de sanction des entreprises qui violent la règle fiscale....etc.

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL « FISCALITE »

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
 Le Conseil National du Patronat au Bénin
 L'Association des Femmes d'Affaires et Chefs d'Entreprises au Bénin
 Le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin
 L'Association de Développement des Exportations
 Le Conseil National des Exportations
 L'Ordre National des Avocats
 La Chambre Nationale des Huissiers
 La Chambre Nationale des Notaires
 La Chambre Nationale de l'Agriculture
 L'Ordre National des Pharmaciens
 L'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés
 Le Centre de Gestion Agrée
 Le Syndicat National des Pharmaciens du Bénin
 La Zone Franche Industrielle,
 Deloitte,
 Le Cabinet Vignon
 L'équipe du Projet d'Appui au Secteur Privé



Pour plus d'infos : www.economirbenin.org

